

STATION ZOOTECHNIQUE DE
KOUNDEN-KOUOPTAMO

KOUNDEN ZOOTECHNICAL
STATION - KOUOPTAMO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 006/AONO/MINEPIA/SZK/CDPM/2024 DU 28/05/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE POUR LA SECURISATION DU SITE DE PRODUCTION A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE KOUNDEN.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP 2024 MINEPIA)

1. OBJET

Le Préfet du Département du Noun, lance une consultation POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE POUR LA SECURISATION DU SITE DE PRODUCTION A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE KOUNDEN.

2. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel TTC des prestations objets de la présente consultation est de 10 000 000 (Dix million) FCFA.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

4. ALLOTISSEMENT

La présente consultation est constituée en un seul lot.

5. FINANCEMENT Les prestations objets de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEPIA au titre de l'exercice 2024.

6. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Foumban, secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés, dès publication du présent Avis de Consultation.

7. ACQUISITION DU DOSSIER

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la préfecture de Foumban, Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de 20 000 (Vingt mille) FCFA Payable dans les Recettes des Finances.

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Préfecture de Foumban, Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés, au plus tard le **16 JUIL 2024** à 10h00 heure locale, sous pli fermé et devra porter la mention ci-après, sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet :

Au-delà de cette heure, aucune offre ni modification ne sera acceptée

AVIS DE CONSULTATION

N° 006/AONO/MINEPIA/SZK/CDPM/2024 DU 28/05/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE POUR LA SECURISATION DU SITE DE PRODUCTION A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE KOUNDEN.
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

9. DELAI DE REALISATION

Les délais maxima de réalisation des prestations objets de la présente consultation est de soixante (60) jours, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer.

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 200 000 (Deux cent mille) FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

La liste des banques de premier ordre agréées, figure dans l'annexe du dossier de consultation. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conforme, conformément aux stipulations du Règlement de Consultation et devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

11. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le **16 JUIL 2024** à 11 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Noun, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

12. CRITERES D'EVALUATION

Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Avoir présentés un personnel fonctionnaire non mis en disponibilité.
- Absence d'un document administratif non complété dans un délai de 48 heures après l'ouverture des offres.

13. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la moins disant et jugée conforme au dossier de consultation en remplissant les capacités techniques et financières. Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiés suivant la procédure règlementaire prescrite, à savoir l'obtention de l'Avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le soumissionnaire concerné.

14. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt (90) jours à compter de la date limite de remise des offres

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la préfecture de Foumban au secrétariat de la commission de passation des marchés.

Fait à Foumban, le 24 JUIN 2024

LE PREFET
(Autorité Contractante)



Um Donnacien
Administrateur Civil Principal
Hors-Échelle

Copies

- ARMP
- MINMAP
- PDC/CPMA
- CHRONOARCHIVE